

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AUBIN DE MEDOC
LUNDI 22 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi vingt-deux mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

Etaient présents :

Mme Barbara ATKINSON	M. Flavien GARREAU
M. Patrick BALLANGER	Mme Isabelle GARROUSTE
M. Bernard BARBEAU	Mme Sylvie GROISARD
M. Stéphane BERTIN	M. Samuel HERCEK
M. Cyril BLANCHARD	Mme Christine LANG
Mme Nathalie BONNIN	M. Jean-Philippe MONMARTY
M. Grégoire CHAMBON	M. Francis RIETHER
M. Patrice CLINQUART	Mme Isabelle ROUCHON
M. Claude DESBATS	Mme Radia SELMI
M. Christophe DUPRAT	Mme Marie-Noëlle VINCENT
Mme Catherine FROMENTIN	M. Pascal ZERENI

Etaient représentés :

Mme Sophie ARIBAUD représentée par Mme Barbara ATKINSON
M. Michel GANGLOFF représenté par M. Bernard BARBEAU
Mme Isabelle MARTIN représentée par M. Christophe DUPRAT
Mme Joëlle RONZEAUD représentée par Mme Sylvie GROISARD

Etaient excusés :

M. Franck CAVALLIER
M. Charles ELEGBEDE
Mme Elodie MOLINA

Secrétaire de Séance : M. Samuel HERCEK

Date de la convocation : lundi 15 mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Présents :	22
Représentés :	4
Excusés :	3
Absents :	0
Votants :	26

Session ordinaire du Conseil Municipal du LUNDI 22 MARS 2021

N°	Ordre du jour	RAPPORTEURS
	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance	
	Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 22 février 2021	
	Urbanisme/Territoire	
1	Dénominations de voies	Monsieur le Maire
2	Désignation des représentants de la commune au sein du PNR Médoc	Monsieur le Maire
	Développement Durable	
3	Adhésion de la Commune à la formule « ECOBAT » du Dispositif d'Accompagnement à l'Efficacité Energétique du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde	Mme Isabelle GARROUSTE
	Jeunesse/Sports	
4	Renouvellement de la convention d'entente intercommunale pour la création, le développement et la gestion d'une Carte Jeune partagée entre plusieurs communes	M. Samuel HERCEK
5	Tarifcation des journées sportives « Sport Ados » du 12 au 16 avril 2021	M. Samuel HERCEK
6	Tarifcation des vacances sportives du 12 au 16 avril 2021	M. Patrick BALLANGER
7	Tarifcation de la session Sport du 19 au 21 avril 2021	M. Patrick BALLANGER
	Finances	
8	Budget communal : Débat d'Orientations Budgétaires 2021	M. Francis RIETHER
9	Budget annexe de l'Espace Villepreux : Débat d'Orientations Budgétaires 2021	M. Francis RIETHER
10	Annexes	

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant Monsieur Samuel HERCEK en qualité de secrétaire de séance et soumet le procès-verbal du lundi 22 février 2021 pour validation. Celui-ci est adopté à l'UNANIMITÉ.

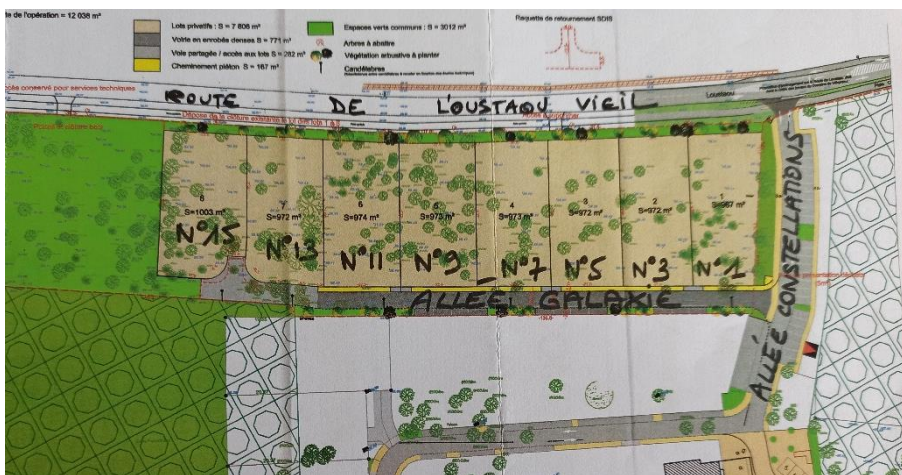
1 – Dénominations de voies (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Monsieur le Maire informe que ces dénominations concernent plusieurs opérations :

1. Domaine de Villepreux (extension)

La commune a délivré en date du 14 octobre 2020, un permis d'aménager pour une opération de lotissement de 8 lots à bâtir.

Il est proposé de dénommer cette voie : **allée galaxie**

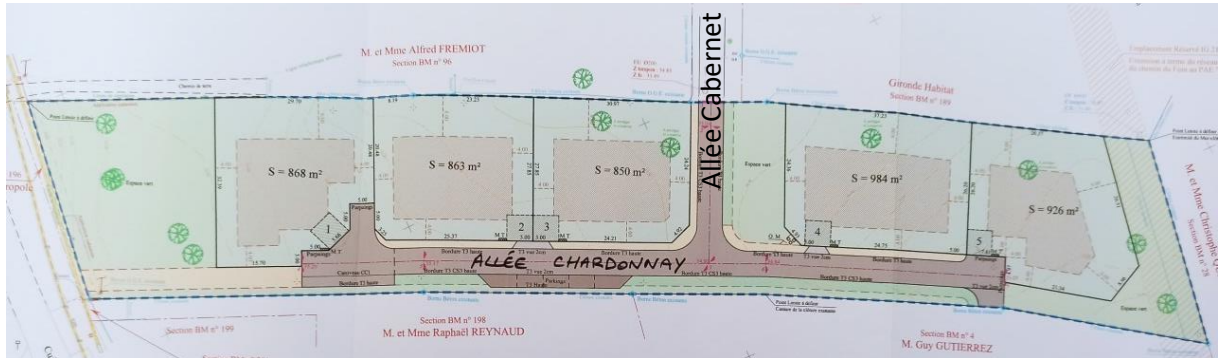


2. Lotissement Clos Pomerol

Dans le cadre du projet de lotissement « le clos Pomerol », composé de 10 lots, il est proposé de nommer la nouvelle voie créée, connectée au chemin des Vignes : **allée Pomerol**



Dans le cadre du projet de lotissement « les jardins du Parc », composé de 5 lots, il est proposé de nommer la nouvelle voie créée, connectée à l'allée Cabernet : **allée Chardonnay**



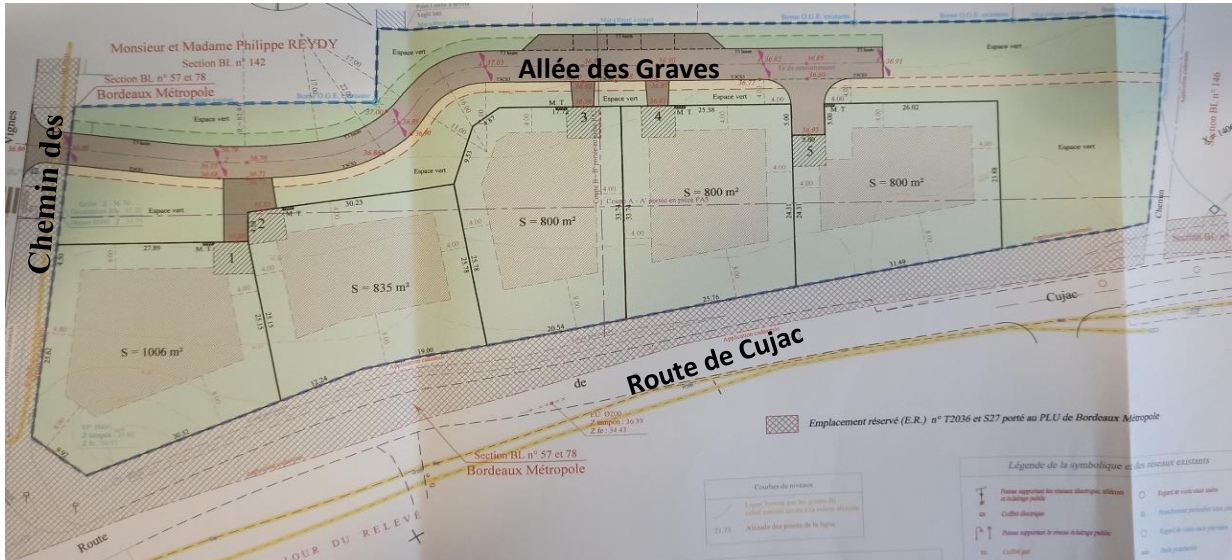
4. Lotissement Le Hameau de Mautemps

La commune a délivré en date du 29 septembre 2020, un permis d'aménager pour une opération de 22 lots dont un destiné à accueillir 21 logements sociaux qui se connecte à la route de Mautemps au moyen d'une voie nouvelle qu'il est proposé de nommer : **allée des rouges-gorges**



5. Lotissement Le Clos Brunaud

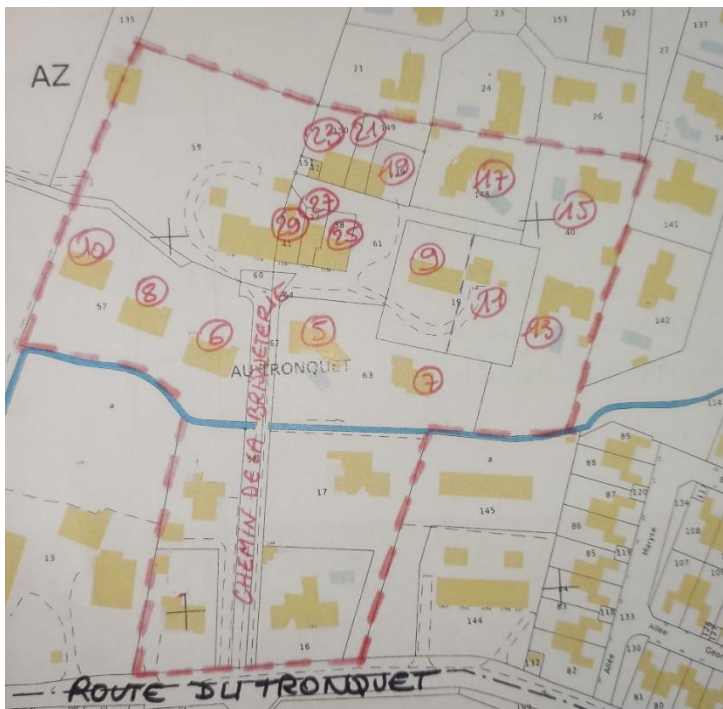
Dans le cadre du projet de lotissement « le Clos Brunaud » composé de 5 lots, il est proposé de nommer la nouvelle voie créée, connectée au chemin des Vignes : **allée des Graves**



6. Au Tronquet

L'actuel numéro 113 route du Tronquet regroupe actuellement plus de 15 logements difficilement identifiables.

Dans le but de rendre ce secteur plus lisible auprès des services publics et de garantir l'intervention optimale des moyens de secours en cas de sinistres ou d'accidents, il est proposé de dénommer l'impasse desservant l'ensemble des habitations : **chemin de la Briqueterie**



Il est demandé au Conseil municipal d'entériner ces dénominations de voies.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

2 – Désignation des représentants de la commune au sein du PNR Médoc (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Par délibération en date du 16 septembre 2019, la Commune a adhéré au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional (PNR) Médoc en tant que ville-porte.

Par arrêté en date du 1^{er} mars 2021, Madame la Préfète de la Gironde a entériné la modification des statuts du PNR actant l'adhésion de la Commune.

Aujourd'hui, il s'agit de désigner deux délégués représentant la Commune au sein de ce syndicat mixte : un représentant titulaire et un suppléant.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner à cet effet M. Patrice CLINQUART, en tant que représentant titulaire, et M. Stéphane BERTIN, représentant suppléant.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

3 – Adhésion de la Commune à la formule « ECOBAT » du Dispositif d'Accompagnement à l'Efficacité Energétique du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) (Rapporteur : Mme Isabelle GARROUSTE)

Vu l'article L5212-16 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 22 août 2006,

Face au contexte énergétique et environnemental, le SDEEG souhaite inciter les communes à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie en les accompagnant dans la mise en œuvre de leur politique de bonne gestion énergétique.

Ainsi un dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine bâtiments adhérentes au SDEEG est lancé.

En adhérant à la **formule « ECOBAT »** du dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique, la Commune accède, entre autres, aux prestations :

- Diagnostic énergétique des bâtiments identifiés avec la Commune ;
- La création d'un Plan Pluriannuel d'Investissements ;
- Un appui technique en éclairage public ;
- La mise à disposition d'un progiciel de suivi énergétique ;
- Un bilan annuel des consommations d'énergies ;
- La valorisation des Certificats d'Economies d'Energie ;
- Un accès à des études spécifiques :
 - Etude de faisabilité des solutions d'approvisionnement en énergie ;
 - Etude de faisabilité en énergies renouvelables ;

- L'aide à la rédaction et à la passation de marchés d'exploitation des installations thermiques
- Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'efficacité énergétique de bâtiments neufs ou en réhabilitation lourde.

Le montant de l'adhésion à la **formule « ECOBAT »**, que la Commune s'engage à verser au SDEEG, se présente de la manière suivante :

- Un coût fixe annuel des prestations qui est fonction du nombre d'habitants et du nombre de bâtiments à auditer : **0,1 €/habitant + 250 €/bâtiment**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle GARROUSTE, justifiant l'intérêt d'adhérer à la formule « ECOBAT » du dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) selon les modalités décrites dans la convention d'adhésion, telles qu'approuvées par délibération du bureau syndical du SDEEG en date du 11 juin 2015,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adhérer au dispositif du SDEEG à partir du 1^{er} avril 2021 pour une durée de 5 ans ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire (ou son représentant) pour la signature de la convention d'adhésion et des mandats de représentation des fournisseurs d'énergies.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

4 – Renouvellement de la convention d'entente intercommunale pour la création, le développement et la gestion d'une Carte Jeune partagée entre plusieurs communes (Rapporteur : M. Samuel HERCEK)

Dans le cadre de leur clause générale de compétence, les communes développent des politiques en faveur de la jeunesse, au sein desquelles l'accès à la culture, au sport et aux loisirs tient une place particulière compte tenu de leur effet de levier sur l'autonomisation des jeunes, leur santé, leur développement et leur vie quotidienne.

La Carte jeune est un dispositif gratuit mis en place par la Ville de Bordeaux en 2013 qui vise à faciliter l'accès à la culture, au sport et aux loisirs chez les Bordelais de 0 à 25 ans. La participation de la Commune au projet de Carte Jeune a été délibérée lors du Conseil municipal en date du 26/11/2018 (délibération n°72).

Depuis avril 2019, 12 communes de Bordeaux Métropole se sont associées pour proposer la Carte jeune à leurs habitants dans le cadre d'une expérimentation initialement fixée à 30 mois. Ces communes sont : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bouliac, Bordeaux, Gradignan, Le Bouscat, Le Taillan-Médoc, Saint-Aubin de Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles et Talence. Elle compte aujourd'hui 40 000 porteurs sur les 12 villes dont 18 000 cartes délivrées depuis le début de l'expérimentation.

Au terme de la première phase d'expérimentation en juin 2021, il a été prévu la possibilité d'intégrer de nouvelles communes au dispositif. Au vu du contexte sanitaire actuel, une prolongation de l'expérimentation jusqu'à décembre 2021 permettrait aux nouvelles communes intéressées d'intégrer le dispositif dans un contexte plus favorable. L'usage de la Carte jeune étant fortement impacté par la crise sanitaire. Le renouvellement de cette expérimentation est prévu à l'article 9-1 de la Convention d'entente intercommunale signée le 14 février 2019. Il se justifie au regard du succès de ce dispositif

d'intérêt général sur les 24 mois d'expérimentation et de la nécessaire continuité de ce dernier jusqu'au positionnement de nouvelles communes.

L'entente intercommunale de la Carte jeune repose sur les principes suivants :

- Une Carte gratuite délivrée selon un critère d'âge et de résidence.
- Fondée sur des partenariats avec des acteurs culturels, sportifs et de loisir permettant de proposer aux jeunes des offres spécifiques adaptées à leurs pratiques et des tarifs préférentiels. Certaines offres s'étendent à l'accompagnant du jeune de moins de 16 ans ;
- Ces partenariats sont passés sans compensation financières et fondés sur un échange de visibilité et sur la volonté de s'investir pour un objectif commun de favoriser l'accès à la culture, au sport et au loisir ;
- Une Carte unique offrant les mêmes avantages à chaque jeune, quelle que soit sa commune de résidence du moment que celle-ci participe à l'expérimentation ;
- Des moyens communs mutualisés mais aussi un relai en proximité adapté par chaque commune en fonction de ses moyens et mis en œuvre sous sa responsabilité directe ;

Une conférence intercommunale, dans laquelle chaque commune participante dispose de trois représentant(e)s et est dotée d'une voix assurera le suivi du dispositif.

Afin d'assurer une mutualisation de certaines charges, la Ville de Bordeaux met en œuvre certaines dépenses au bénéfice de l'ensemble des membres de l'Entente (ressources humaines et dépenses de fonctionnement). Un budget prévisionnel a été établi et des titres de recettes sont émis chaque année afin d'assurer le remboursement de ces charges mutualisées, au prorata de la population des villes.

Considérant le contexte sanitaire de pandémie lié au Covid-19 qui rend l'utilisation de la Carte Jeune très limitée et ne favorise pas l'intégration de nouvelles communes au dispositif ;

Considérant le caractère d'intérêt général d'un dispositif permettant d'améliorer l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux loisirs, en tenant compte des pratiques des publics, qui dépassent aujourd'hui les frontières communales ;

Considérant les objectifs complémentaires de mutualisation de certaines charges entre communes tout en garantissant une action de proximité par chaque commune, recherchés dans le cadre de l'Entente ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5221-1, L.5221-2, et L.2121-29.

Vu le Code civil et notamment ses articles 1984 et suivants ;

Vu le Règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ci-après RGPD) ;

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention d'entente intercommunale au terme de l'expérimentation le 30 juin 2021 et ce jusqu'au 31 décembre 2021.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**5 – Tarification des journées sportives « Sport Ados » du 12 au 16 avril 2021
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)**

	Lundi 12/04	Mardi 13/04	Mercredi 14/04	Jeudi 15/04	Vendredi 16/04
Matin	Stage skateboard	Stage skateboard	Stage skateboard	Stage skateboard	Ultimate/ frisbee golf
Midi	<i>Repas à la cantine</i>	<i>Repas à la cantine</i>	<i>Repas à la cantine</i>	<i>Repas à la cantine</i>	<i>Repas à la cantine</i>
Après- midi	Hockey sur gazon	Karting (Mérignac)	C.O Koh Lanta	Wakeboard (Avensan)	Fun archery/laser extérieur

DESCRIPTIF :

Le service jeunesse propose du 12 au 16 Avril 2021 une semaine sportive pour 8 jeunes de 12 à 17 ans.

Les jeunes auront la possibilité de découvrir le skateboard sous forme de stage. Des activités sportives et de loisirs seront proposées les après-midis telles que le kart, le wakeboard, le hockey sur gazon, et une après-midi course d'orientation Koh Lanta.

Les activités seront encadrées par l'équipe d'animation et par des intervenants diplômés.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux jeunes de s'initier à de nouvelles disciplines sportives
- Favoriser la mixité du public par le choix de la programmation
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Marion François	Animatrice	BPJPES

Transport :

Les transports seront effectués avec 1 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les déplacements sur la commune se feront à vélo. Chaque jeune devra donc amener un vélo en bon état le lundi matin avec un casque.

Les prestataires :

- Cable park (Avensan)
- Kart system (Mérignac)
- Tonton Margelle skate school (St Jean d'Illac)

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL :

Semaine sport ados (Adosvac)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		988,00 €	Participations	Unité	Total
Stage skate	512,00 €		T1	2	106
Karting	220,00 €		T2	0	0
Cable park	256,00 €		T3	1	95
			T4	0	0
			T5	0	0
Alimentation		76,50 €	T6	1	159
Amortissement		189,50 €	T7	4	724
Carburant		50,00 €	T8	0	0
Masse salariale		400,00 €			
			TOTAL		1 084,00 €
			Net communal		620,00 €
TOTAL		1 704,00 €	TOTAL		1 704,00 €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	5
Encadrant	1
Nbre heures sur la base de 8h/j	40
Coût salaire	20,00 €
TOTAL SALAIRE	800
masse salariale / 2	400
Total séjour réel	1 704,00 €

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des vacances sportives précédentes.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	2	12%	53,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	0	3%	74,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	1	7%	95,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	0	7%	117,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	0	8%	138,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	1	10%	159,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	4	51%	181,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	213,00 €
TOTAL GLOBAL		8	100,00%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	53 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	138 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	74 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	159 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	95 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	181 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	117 euros	Tranche 8 (hors commune) :	213 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**6 – Tarification des vacances sportives du 12 au 16 avril 2021
(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)**

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse propose du 12 au 16 Avril 2021 des vacances sportives.

Les jeunes pourront s’initier sous forme de stage (4 séances) au roller ou à l’équitation. Des activités sportives (badminton, jeux d’opposition, randonnée à vélo sur les passes de Saint Aubin de Médoc) seront proposées dans l’après-midi pour tous les enfants. Une découverte du Laser Game en extérieur viendra ponctuer cette semaine.

Cette semaine est prévue pour 16 jeunes de 8 à 12 ans encadrés par l’équipe d’animation et par des intervenants diplômés.

Compte tenu du contexte sanitaire et des incertitudes liées à la COVID 19, le planning des activités en salle pourra être remplacé par des activités en extérieur.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux jeunes de s’initier à de nouvelles disciplines sportives
- Favoriser la mixité du public par le choix de la programmation
- Favoriser l’échange entre élémentaires et collégiens
- Favoriser l’autonomie et la socialisation des jeunes.

FONCTIONNEMENT :

L’équipe d’animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Patrick GIMENEZ	Directeur/animateur	BEESAPT
Julien HOUSSINOT	Animateur	ETAPS

Transports :

Les transports seront effectués avec 2 minibus de 9 places conduits par l’équipe d’animation.

Les déplacements sur la commune se feront à vélo. Chaque jeune devra donc amener un vélo en bon état le lundi matin avec un casque.

Les prestataires :

- Société hippique (Le Taillan-Médoc)
- Association Rollerbug (Saint-Médard en Jalles)
- Crazy fun park (Avensan)

PLANNING D’ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 12 Avril	Mardi 13 Avril	Mercredi 14 Avril	Jeudi 15 Avril	Vendredi 16 Avril
Matin	Stage : Roller ou Equitation	Stage : Roller ou Equitation	Stage : Roller ou Equitation	Stage : Roller ou Equitation	Disc golf (Plaine des sports)
Midi	Repas à la cantine	Repas à la cantine	Repas à la cantine	Repas à la cantine	Repas à la cantine
Après Midi	Badminton (Gymnase du collège)	Randonnée à vélo dans les bois	Jeux d’opposition (Dojo)	Course d’orientation à 2 (bike and run)	Laser game en extérieur (Plaine des sports)

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL SPORT VACANCES Pâques 2021 (ADOVAC)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		1 310,00 €	Participations	Unité	Total
Stage Roller	470,00 €		T1	2	86,00 €
Stage équitation	480,00 €		T2	1	60,00 €
Crazy fun park	360,00 €		T3	1	78,00 €
			T4	1	95,00 €
			T5	1	113,00 €
Locations mobilières		82,50 €	T6	2	260,00 €
	82,50 €		T7	8	1 176,00 €
Alimentation		153,00 €	T8	0	- €
	153,00 €				
Carburant		50,00 €	TOTAL		1 868,00 €
	50,00 €				
Amortissement		189,50 €			
	189,50 €				
Masse salariale		1 000,00 €			
	1 000,00 €		Net communal		917,00 €
TOTAL		2 785,00 €	TOTAL		2 785,00 €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	5
Encadrant	2
Nbre heures: 10h/j	100
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	2000
masse salariale / 2	1000
Total séjour réel	2 785,00 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	2	12%	43,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	3%	60,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	1	7%	78,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	1	7%	95,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	1	8%	113,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	2	10%	130,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	8	51%	147,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	174,00 €
TOTAL GLOBAL		16	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	43 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	113 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	60 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	130 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	78 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	147 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	95 euros	Tranche 8 (hors commune) :	174 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**7 – Tarification de la session Sport du 19 au 21 avril 2021
(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)**

DESCRIPTIF :

Le service jeunesse de la commune organise une session sports sur trois jours pour découvrir les sports urbains du 19 au 21 Avril 2021.

Les activités se dérouleront sur les communes de Saint-Aubin-de-Médoc et Bordeaux (skateboard). Ce stage de 3 jours s'adressent à 12 jeunes de 10 à 14 ans et se déroulera du lundi au mercredi après-midi.

Au programme basketball 3VS3, sortie vélo, football en city stade, défi athlétique (parkour). Une séance de skateboard encadré par un moniteur au skate-park Darwin à Bordeaux.

La prestation proposée comprend le transport en minibus, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Découverte et initiation à différents sports urbains
- Favoriser la pratique sportive d'un public mixte
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Joffrey LEMOING	Animateur	BPJEPS
Patrick GIMENEZ	Animateur	BES APT

Transport :

Les transports seront effectués avec un minibus de 9 places et une voiture de 5 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- La plateforme des moniteurs (Bordeaux)

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 19/04	Mardi 20/04	Mercredi 21/04
Matin	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h
	Basketball (3VS3)	Football (city stade)	Défi athlétique (parkour)
Midi	<i>Repas</i>	<i>Repas</i>	<i>Repas</i>
Après Midi	Sortie vélo	Skateboard	Défi sports urbains (double dutch, urban frisbee...)
	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h
	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL SESSION SPORT Pâques 2021 (ADOVAC)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		240,00 €	Participations	Unité	Total
(Skateboard) Skatepark Darwin	240,00 €		T1	2	38,00 €
			T2	0	- €
Locations mobilières		- €	T3	1	35,00 €
			T4	1	43,00 €
Alimentation		71,40 €	T5	1	51,00 €
	71,40 €		T6	1	59,00 €
Carburant		- €	T7	6	402,00 €
			T8	0	- €
Amortissement		37,90 €			
	37,90 €		TOTAL		628,00 €
Masse salariale		600,00 €			
	600,00 €		Net communal		321,30 €
TOTAL		949,30 €	TOTAL		949,30 €

Nbre de jours	3
Encadrant	2
Nbre heures: 10h/j	60
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	1200
masse salariale / 2	600
Total séjour réel	949,30 €

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	2	12,0%	19,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	0	3%	28,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	1	7,00%	35,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	1	7,00%	43,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	1	8,00%	51,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	1	10,00%	59,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	6	51,00%	67,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	0	2,00%	79,00 €
TOTAL GLOBAL		12	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	19 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	51 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	28 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	59 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	35 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	67 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	43 euros	Tranche 8 (hors commune) :	79 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

8 – Budget communal : Débat d'Orientations Budgétaires 2021 (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

M. RIETHER indique au Conseil municipal que les orientations budgétaires 2021 sont présentées conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. RIETHER informe le Conseil municipal que, conformément à l'article 2312-1 du CGCT, dans les Communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu en conseil municipal sur les orientations générales du Budget.

La teneur du débat d'orientations budgétaires sera retranscrite dans une délibération de l'assemblée.

Les dispositions de la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 prévoient la réalisation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), adressé à chaque conseiller municipal, et la nécessité de procéder à un vote.

Il est exposé que pour se conformer à la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

M. RIETHER communique donc à l'assemblée les éléments contenus dans le ROB joint en annexe du présent ordre du jour, avant d'engager le débat et de procéder au vote.

Le Conseil municipal décide à l'UNANIMITE de prendre acte de la tenue du débat d'orientations

budgétaires ainsi que du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé.

9 – Budget annexe de l'Espace Villepreux : Débat d'Orientations Budgétaires 2021 (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

M. Francis RIETHER indique au Conseil municipal que les orientations budgétaires 2021 sont présentées conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. RIETHER informe le Conseil municipal que, conformément à l'article 2312-1 du CGCT, dans les Communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu en conseil municipal sur les orientations générales du Budget.

La teneur du débat d'orientations budgétaires sera retranscrite dans une délibération de l'assemblée.

Il est exposé que pour se conformer à la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

Les dispositions de la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 prévoient la réalisation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), adressé à chaque conseiller municipal, et la nécessité de procéder à un vote.

M. RIETHER communique donc à l'assemblée les éléments contenus dans le ROB joint en annexe du présent ordre du jour, avant d'engager le débat et de procéder au vote.

Le Conseil municipal décide à l'UNANIMITE de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires ainsi que du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé.

10 – Annexes

- *Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)*

11 – Informations

Les prochains Conseils municipaux se tiendront :

- Mardi 13 avril 2021 : vote des budgets
- Lundi 17 mai 2021 : vote du compte administratif
- Lundi 21 juin 2021

Fin de la séance à 20h07.